

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 38 (1958)  
**Heft:** 1

**Artikel:** 1958 : le commerce mondial à la minute de vérité  
**Autor:** Béguin, Bernard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886389>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# 1958 : le commerce mondial à la minute de vérité

par Bernard Béguin

rédacteur au " Journal de Genève "

1958, « An I du Marché Commun européen », sera pour le commerce mondial une année décisive. La mise sur pied des institutions de la Communauté économique européenne amorce une étape nouvelle du régionalisme continental. On attend de cette formule qu'elle permette de relancer, par paliers, la libération des échanges qui semble avoir atteint ses limites, pour de multiples raisons, sur le plan mondial.

Les arguments en faveur du régionalisme sont suffisamment convaincants pour que le secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G. A. T. T.), gardien par excellence des principes de non-discrimination sur le plan international, ait finalement donné son approbation au projet des Six. Cette approbation est conditionnelle, mais les conditions posées n'ont rien d'irréalisable et surtout elles correspondent aux intentions affirmées par les Six eux-mêmes : le Marché Commun ne contribuera à la prospérité générale que s'il s'abstient de toute politique économique restrictive. Bénéfique pour tous dans l'expansion, il accroîtrait les inconvénients d'une récession. Ce point étant admis, il est généralement reconnu que la mise en ordre de l'économie des Six les amènera à un volume d'échanges avec le monde extérieur qui dépassera le total de leurs échanges individuels. Les seuls pays qui contestent cet avantage sont les producteurs de certains produits de base qui seront défavorisés par le système préférentiel donnant des privilèges — d'ailleurs variables — aux territoires d'Outre-Mer des Six. Là encore le secrétariat du G. A. T. T. fait remarquer que dans certains cas le système préférentiel (dans lequel se trouvent déjà ces territoires) a eu pour effet de les laisser travailler à des prix supérieurs aux prix mondiaux. C'est pourquoi, dans plus d'un cas, le barrage du tarif commun des Six pourra être franchi sans trop de difficulté par les fournisseurs des pays tiers. En période de contraction économique toutefois, les habitudes prises et les relations établies dans le cadre du système préférentiel ont généralement pour conséquence d'éliminer d'abord les fournisseurs extérieurs.

Les problèmes posés par l'influence du Marché Commun sur les courants d'échange sont des problèmes à long terme. Les effets du tarif commun ne se feront sentir qu'à la fin de la première période, et même alors le poids de la discrimination pourra être compensé par des éléments de prix de revient et de productivité. D'autre part on ne sait pas

encore dans quelle mesure la zone de libre échange viendra alors tempérer les effets du tarif commun, en mettant le reste de l'O. E. C. E. au bénéfice des tarifs intérieurs réduits de la Communauté des Six.

Il y a en revanche un problème beaucoup plus précis, beaucoup plus urgent, et qui posera dès l'année en cours des questions qu'on ne résoudra pas par le régionalisme seul : c'est le problème de l'équilibre des paiements internationaux. Il serait franchement néfaste qu'à concentrer leur attention sur les solutions régionales, les gouvernements qui ont pris ces initiatives en viennent à oublier l'interdépendance inexorable qui les lie, pour le meilleur et pour le pire, au reste du monde. Il n'y a pas pour l'Europe de solution continentale autarcique, même en englobant dans la notion d'Europe les territoires d'Outre-Mer qui seront associés au Marché Commun. Il faudra donc que l'Europe rétablisse l'équilibre de ses échanges avec les autres zones, et les développe parallèlement au développement de ses échanges internes. C'est là un problème qui n'attend pas, car le Marché Commun lui-même serait vide de sens si certains de ses membres devaient continuer à recourir massivement aux restrictions quantitatives pour équilibrer leurs comptes. Dans son message de Nouvel An, M. Félix Gaillard a exprimé l'espoir que 1958 verrait se rétablir l'équilibre des échanges français. C'est en effet le premier vœu qu'il convienne de faire, non seulement pour la France mais encore pour l'Europe et pour le reste du monde. Encore faut-il souhaiter par dessus le marché que cet équilibre se rétablisse au niveau le plus élevé, et rejoigne les normes de libéralisation qui ont été fixées par l'O. E. C. E. Sinon le Marché Commun des Six, cristallisant et protégeant des positions plus protectionnistes que celles qui furent admises par les Dix-sept, représenterait un recul et non pas un progrès.

Les problèmes qui se posent au Marché Commun et à ses partenaires européens se retrouvent dans la zone sterling, dont les réserves, à peine suffisantes pour faire face aux fluctuations des paiements courants, sont tout à fait inadéquates pour répondre aux ambitions d'investissements des Dominions. L'an dernier déjà il était devenu évident que l'état des réserves demanderait un réexamen sévère des politiques de développement des différents membres de la zone. Il ne semble pas toutefois que les contacts des

ministres des finances du Commonwealth aient suffi à ramener les ambitions au niveau des ressources disponibles. Au tournant de l'année la livre a manifesté un certain redressement, mais il était dû en partie à des facteurs saisonniers et en partie à une politique extrêmement sévère de restriction du crédit en Grande-Bretagne. Par définition les facteurs saisonniers ne dureront pas. Quant aux restrictions de crédit, on ne peut les pousser à l'absurde : la Grande-Bretagne ne peut pas indéfiniment laisser vieillir son outillage. La balance britannique a d'autre part été favorisée par la baisse du prix des matières premières. Mais c'est là un cadeau dangereux car il réduit le pouvoir d'achat des pays d'Outre-Mer et diminue d'autant leurs possibilités d'importation.

Or, ces pays ont un rôle décisif à jouer dans l'équilibre de la balance dollar de l'Europe. On ne peut pas espérer que l'Europe compense entièrement ses importations d'Amérique du Nord par des exportations de produits manufacturés. Ces produits peuvent s'insinuer sur le marché américain dans la faible mesure où ils complètent une gamme de consommation qui n'est pas satisfaite par la production intérieure. Dès que cette marge est franchie et que l'on pénètre sur le terrain de la concurrence directe, qu'il s'agisse de bicyclettes, de pipes de bruyère ou de pinces à linge, le mécanisme d'alarme se déclenche, la herse protectionniste s'abat et les exportateurs européens courageux en sont pour leurs frais de prospection. Cela ne signifie pas que tout le terrain marginal a déjà été exploré et exploité, et l'on pourrait sans doute faire davantage si les producteurs européens savaient s'organiser mieux. Mais il est vain d'espérer, surtout en présence du « tassement » qui doit continuer aux États-Unis au moins jusqu'à l'automne de 1958, que l'Europe puisse payer en produits finis les matières premières qu'elle doit importer d'Amérique.

Il convient ici d'écarter une solution de facilité : la production européenne ne se trouverait pas mieux de réduire tant et plus ses importations de la zone dollar. Le rapport de l'O. E. C. E. sur la libération des échanges avec cette zone le dit clairement : « Dans la mesure où la libération des importations et des services a eu en Europe des répercussions favorables sur le niveau de la production et de la productivité, elle a contribué à accroître les exportations européennes et, de ce fait, a eu d'heureux effets sur la balance générale des paiements. Dans le cas des marchandises, une économie a pu être réalisée sur les dépenses totales d'importation dans la mesure où les importations dollar étaient meilleur marché, et les prix de certaines marchandises non-dollar ont eu tendance

à s'aligner sur les prix dollar. Pour les mêmes raisons, la libération dollar a pu aussi avoir des répercussions sur les coûts de production en Europe et sur la position concurrentielle des exportations. »

Ce rapport estime que les importations de marchandises en provenance de la zone dollar pourraient passer de 6 milliards de dollars environ en 1955 à 7,2 milliards en 1960. Pour que les paiements courants s'équilibrent il faudrait — compte tenu des invisibles — que les exportations marchandises vers la zone dollar passent de 3,8 à 5,4 milliards de dollars. Cela représenterait une augmentation de 40 %, alors que les études de marché ne permettent pas d'espérer plus de 30 %. La différence devra provenir des pays tiers. Or, remarque le rapport de l'O. E. C. E., « pour que l'Europe soit en mesure de continuer à obtenir des recettes en or et en dollar de ces zones, il est naturellement d'abord nécessaire que ses exportations puissent soutenir de façon suffisante la concurrence des exportations de la zone dollar. Mais ces recettes dépendent également des rentrées nettes d'or et de dollar des pays tiers, soit sous forme de recettes courantes ou d'apport de capitaux des États-Unis. Étant donné que les États-Unis fournissent annuellement 10 milliards de dollars à ces pays, il semble que l'Europe, en renforçant sa position de concurrence, pourrait accroître ses recettes en or et en dollar en provenance de ces pays. »

Un fait est certain en tout cas, c'est que cette compensation ne se fera pas toute seule, et que la consolidation des économies régionales, pour nécessaire qu'elle soit, ne suffira pas à rétablir l'équilibre. Au cours des mois qui viennent, le Congrès des États-Unis devra renouveler les pouvoirs du Président en matière de commerce extérieur; les ministres des finances du Commonwealth devront se réunir à nouveau; les institutions des Six commenceront à fonctionner; la négociation doit se poursuivre en vue de créer la Zone de Libre Échange. Pendant ce temps la Russie, poursuivant la politique de séduction illustrée par la conférence afro-asiatique du Caire, continuera de proposer aux pays sous-développés de son choix des accords d'investissements avec fourniture de matériel qui réduiront d'autant les possibilités européennes.

La cause n'est pas perdue, parce que l'Europe et l'ensemble du monde industriel occidental disposent de ressources humaines et matérielles qui intéresseront longtemps encore les pays sous-développés. Mais il est urgent de faire le bilan d'ensemble de ces ressources et d'en concerter l'utilisation en tenant compte de l'interdépendance des différentes zones du monde libre.